

prit d'un seul homme, prononcent tous la même parole, et déclarent que, pour eux, *Ils honorent Marie comme Vierge toujours Immaculée*. C'est alors finalement qu'à la suite de nouvelles et bien instantes prières, pendant l'Auguste célébration de nos Saints Mystères, Il proclame, en face de tout ce qu'il y a de plus grand, de plus savant, de plus saint dans la capitale du monde catholique, le Dogme que Nous vous annonçons et qui sera cru invariablement dans tout l'Univers.

Admirons, N. T. C. F., cette conduite ineffable du Chef de l'Eglise : honons-en la sainteté, et embrassons, avec une amoureuse reconnaissance, la croyance divine que, par Lui, Jésus-Christ vient de nous enseigner.

L'impiété sourira peut-être à nos actes de foi et de dévotion ; l'hérésie se récriera sur la prétendue nouveauté du Titre dont nous gratifions la Ste. Vierge ; mais bien loin de craindre leurs moqueries ou d'écouter leurs critiques ignorantes, détestons leurs impurs blasphèmes et honorons davantage Celle qu'ils méconnaissent et qu'ils outragent. Oui, ô Marie, vous avez été conçue sans péché, et c'est bien pour cela que vous êtes admirablement élevée au-dessus de tous les Anges. Comment, en effet, seriez-vous leur Reine, si, comme eux, vous n'aviez pas été créée excellemment pure, et plus qu'eux remplie de toutes grâces ! Que la terre donc applaudisse à cette parole divine qui, en proclamant votre Conception Immaculée, a fait tressaillir, au Ciel, les Patriarches, les Prophètes, les Apôtres, les Martyrs, les Vierges et toute la Cour Céleste ! Et que l'Eglise de la terre, faisant échos aux concerts des Anges, répète avec transport la Parole infaillible sortie de la bouche et du cœur du Successeur de Pierre, du Vicaire de Jésus-Christ !

Reconnaissons de plus, N. T. C. F., que le temps de cette glorification de la T. S. V. Marie était venu ; la terre l'attendait avec une pieuse impatience ; elle la désirait comme un remède à ses maux ; et la piété catholique, la chrétienté toute entière la hâtait, la préparait par la ferveur de ses prières, persuadée que la Vierge Immaculée, touchée d'un tel hommage, lui obtiendrait de Dieu la paix et le bonheur.

D'ailleurs, N. T. C. F., cette déclaration du privilège de la Conception de Marie, c'est une nouvelle démonstration de l'unité de l'Eglise : c'est le triomphe de l'autorité suprême du Saint-Siège ; c'est, de nos jours, la réparation la plus éclatante faite à la Papauté pour les injures qu'Elle avait reçues ; et c'est, en même temps, la garantie la plus sûre, la plus consolante pour la Religion, de la pacification, de la prospérité et du bonheur de l'Univers.

Recevons donc, N. T. C. F., avec un profond respect et avec une vive reconnaissance, les Lettres Apostoliques qui, en décernant cette nouvelle couronne à notre Auguste Mère, mettent le comble à sa gloire et remplissent nos plus ardens désirs.

A CES CAUSES, le Saint Nom de Dieu invoqué, Nous avons réglé et ordonné, Régions et Ordonnons ce qui suit :

I. Les LETTRES APOSTOLIQUES de Notre très-Saint-Père PIE IX, touchant la définition dogmatique de l'Immaculée Conception de la Vierge Mère de Dieu, sont par le présent MANDEMENT canoniquement publiées dans le Diocèse de Saint-Hyacinthe ; et elles seront lues, *in extenso*, sur leur traduction authentique au-